

ministre si son gouvernement a affirmé la souveraineté du Canada sur les eaux et les îles du Nord dans l'Arctique? Le Canada a-t-il été très catégorique sur ce point?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, dans ma réponse, je ne faisais allusion qu'à la réaction des États-Unis aux bills présentés au Parlement hier et à mes propres remarques. Il serait erroné de dire que les Américains ne nous ont jamais fait connaître leur avis quant au statut de l'Arctique.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, vu l'importance du sujet, puis-je poser une autre question supplémentaire? Le premier ministre nous dirait-il, d'abord, si le Canada a fait clairement comprendre sa position à cet égard et, en second lieu, si, dans le cas où les États-Unis auraient des doutes quant aux droits et à la souveraineté du Canada, des changements seront apportés relativement au voyage du *Manhattan*?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons, je crois, clairement défini la position du Canada en d'autres occasions. Cependant, la Chambre ayant maintenant été saisie des projets de loi, il y aura débat et nous aurons l'occasion, j'en suis persuadé, de préciser davantage notre position en ce qui concerne l'Arctique. J'espère que les partis de l'opposition en feront autant.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire si, avant la décision de se retirer de la cour internationale de justice et de ne pas réclamer la souveraineté, des entretiens ont eu lieu avec des experts en droit international, et aussi si cette décision a été prise parce que la faiblesse et l'indécision du premier ministre, il y a plus d'un an, quand il n'a pas revendiqué de nouveau ce droit, a porté un coup fatal à notre cause?

M. l'Orateur: A l'ordre, de la façon dont elle est posée, la question est irrecevable. Je donne la parole au député de York-Sud pour une question supplémentaire.

M. David Lewis (York-Sud): Évidemment, tous les députés se rendent compte que le premier ministre peut difficilement commenter une déclaration qu'il n'a pas lue. J'aimerais lui poser la question suivante: étant donné que le Département d'État américain aurait, paraît-il, rejeté la limite de douze milles proposée dans un bill déposé hier, de même que la prétendue mesure unilatérale du Canada, pourrait-il assurer à la Chambre que, lorsqu'il aura pu étudier les déclarations plus

à fond, lui ou un ministre qu'il désignera nous expliquera la position du Canada sur les déclarations faites à Washington?

Le très hon. M. Trudeau: Bien sûr, le gouvernement fournira de plus amples explications à la Chambre sur cette question. Sauf erreur, le leader à la Chambre a prévu que l'affaire sera débattue jeudi prochain et nous serons heureux de participer à ce débat avec les partis de l'opposition.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES RUMEURS DE DUMPING DE SOUFRE CANADIEN SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je voudrais savoir si son ministère ou le gouvernement ont été avisés de quelque manière que ce soit—directement ou indirectement—par les autorités américaines de protestations contre le dumping de soufre canadien sur le marché américain. Si oui, quelle a été la réponse d'Ottawa et quelles autres mesures le ministre compte-t-il prendre afin de prévenir toute fixation unilatérale du prix de ce produit.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que je n'en ai pas été avisé et je vais tâcher de savoir si d'autres l'ont été.

LES CÉRÉALES

LA PUBLICATION DU RÈGLEMENT DU PROGRAMME LIFT—LE RECENSEMENT DES PROJETS D'ENSEMENCEMENT

M. John Burton (Regina-Est): Ma question s'adresse au ministre d'État de la Saskatchewan. Comme le gouvernement vient maintenant de publier un deuxième bulletin sur l'opération LIFT, programme de réduction des emblavures, quand le ministre édictera-t-il le règlement autorisé par le budget supplémentaire et promis, en outre, en ce qui concerne la loi sur la Commission canadienne du blé? Le ministre fera-t-il une déclaration à la Chambre à l'appel des motions lorsque ce règlement sera disponible.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Je n'ai pas encore décidé quand je ferai la déclaration et naturellement, comme on l'a déjà dit, le règlement sera édicté dès qu'il aura été établi dans sa forme définitive.

M. Burton: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement songe-t-il à demander au Bureau fédéral de la